

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

MARCHE EN PROCEDURE FORMALISEE

OBJET DU MARCHE
ACCORD-CADRE PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE CONSEIL STRATEGIQUE EN COMMUNICATION, CREATION, CONCEPTION ET REALISATION D' ACTIONS DE COMMUNICATION MEDIAS ET HORS MEDIAS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Objet	3
ARTICLE 2. Périmètre d'application du marché	3
ARTICLE 3. Allotissement	3
ARTICLE 4. Durée	3
ARTICLE 5. Exigences relatives à tous les lots	4
ARTICLE 6. LOT 1 : PRESTATIONS DE CONSEIL STRATEGIQUE EN COMMUNICATION	5
6.1. Conseil stratégique (Unité d'œuvre (UO) 1)	5
6.2. Stratégie simple, élaborée ou complexe (UO 2)	6
6.3. Suivi de projet de coordination (UO 3)	6
ARTICLE 7. LOT 2 : PRESTATIONS DE CREATION, DE CONCEPTION ET DE REALISATION D'ACTIONS DE COMMUNICATION	7
Article 7.1 - Support print (UO 1)	
Annonce presse (UO 1.1)	7
Affiche (UO 1.2)	8
Article 7.2 - Supports audio (UO 2)	
Spot radio : création, production et post-production (UO 2.1)	9
Programme court radio et/ou podcasts : création, production et post-production (UO 2.2)	
Radio : adaptation/actualisation (UO 2.3)	9
Article 7.3 - Supports vidéos (UO 3)	
Interview – vidéo (UO 3.1)	10
Vidéo : création, production et post-production (UO 3.2)	10
Spot publicitaire TV : création, pré-production, production et post-production (UO 3.3)	10
Déclinaison d'une vidéo (UO 3.5)	11
Support vidéo : adaptation/actualisation (UO 3.6)	11
Article 7.6.4 - Supports numériques (UO 4)	12
ARTICLE 8. Confidentialité	16
ARTICLE 9. Protection des données à caractère personnel	16

ARTICLE 1. OBJET

Le présent marché a pour objet des prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et de réalisation d'actions de communication médias et hors médias

ARTICLE 2. PERIMETRE D'APPLICATION DU MARCHE

Le présent marché est passé au bénéfice du Siège de l'Inserm.

ARTICLE 3. ALLOTISSEMENT

Le marché est alloté de la manière suivante :

Lot 1 : Prestations de conseil stratégique en communication

Lot 2 : Prestations de création, de conception et de réalisation d'actions de communication

ARTICLE 4. DUREE

Le présent accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée ferme de douze (12) mois.

L'accord-cadre est reconductible trois fois pour des durées successives de douze mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

La reconduction est tacite. Le titulaire ne peut refuser une reconduction.

En cas de refus de l'Inserm de reconduire le marché, la personne responsable du marché se prononce au plus tard un mois avant la fin de la durée de validité du marché. La personne responsable du marché notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de non-reconduction au titulaire.

ARTICLE 5. EXIGENCES RELATIVES A TOUS LES LOTS

Il s'agit pour l'Inserm de se doter de prestations de conseil stratégique en communication, de création, de conception et de réalisation d'actions de communication médias et hors médias

Cibles :

Les publics visés par les actions, dispositifs et campagnes de communication peuvent être :

- Le grand public ;
- Certaines catégories socioprofessionnelles (médecins, chercheurs...) ;
- Certaines tranches d'âge (jeunes, personnes âgées...) ;
- Certaines populations ;
- Les décideurs ou influenceurs de la sphère publique ;
- Les élus ;
- Les relais d'information (associations, lieux d'accueil du public...).
- Les personnels Inserm

Cette liste est non exhaustive.

ARTICLE 6. LOT 1 : Prestations de conseil stratégique en communication

L'accord-cadre comprend la fourniture des prestations suivantes :

- Conseil stratégique (UO1*)
- Stratégie simple, élaborée ou complexe (UO2)
- Suivi de projet et coordination (UO3)

UO = l'Unité d'œuvre permet de décrire une prestation et d'y attribuer un prix forfaitaire en fonction du niveau de complexité de la prestation.

- **6.1. Conseil stratégique (UO1) :**

Cette prestation concerne du conseil stratégique et/ou opérationnel ponctuel sur :

- Un sujet précis : une thématique, une politique publique, une cible, une profession... ;
- Un dispositif de communication spécifique : identification et argumentation des moyens les plus pertinents pour répondre à une problématique (relations presses/publiques, marketing, digital ...)
- Une communication de crise et sur des sujets sensibles.

Le conseil stratégique et/ou opérationnel ponctuel s'appuie sur un brief de l'Inserm. Il porte sur une réflexion et sur la formulation de recommandations qui mettent en avant, dans tous les domaines d'expertise de la communication :

- Bilan de la situation ;
- L'analyse du problème à résoudre par la communication ;
- Les risques et opportunités liés à une communication sur le sujet ;
- Les messages à transmettre ;
- La proposition d'objectifs ;
- La définition des cibles ;
- Les moyens à mettre en œuvre et à privilégier.

Le conseil stratégique s'appuiera sur des résultats d'études d'opinion, des sondages et de veille, benchmark et mobilisera les ressources documentaires nécessaires à étayer les analyses et recommandations stratégiques.

Les analyses et recommandations stratégiques seront présentées lors d'une réunion de présentation et se concrétiseront par la remise d'une note stratégique de 1 à 10 pages maximum.

Selon les cas, cette prestation s'applique à :

- UO 1.1 : note « simple » considérée comme équivalente à 2 jours de directeur de conseil ;
- UO 1.2 : note « élaborée » de plus grande envergure, aux enjeux complexes et/ou de mise en œuvre dans la durée, considérée comme équivalente à 4 jours de directeur de conseil ;
- UO 1.3 : note « complexe » de plus grande envergure, aux enjeux complexes et/ou de mise en œuvre dans la durée (considérée comme équivalente à 5 jours de directeur de conseil).

6.2. **Stratégie simple, élaborée ou complexe (UO 2)**

Il s'agit de concevoir et de proposer une stratégie globale d'information et de communication médias et/ou hors médias, l'identification et la mobilisation des relais (nationaux, régionaux et locaux) sur une thématique proposée et, si elle est validée, de coordonner sa mise en œuvre ou encore de présenter une stratégie dans un domaine d'expertise spécifique (relations presse/publique, marketing, digital...). Cela comporte :

- Une recommandation stratégique détaillée (problématique, contexte, enjeux, objectifs, risques et opportunités, analyse des cibles (cartographie), positionnement à adopter, partis pris stratégiques...) ;
- Un plan opérationnel (stratégie des moyens, messages et supports avec un calendrier optimisé, rétro-planning de réalisation des outils, budget alloué...) ;
- Les intentions créatives liées au plan d'actions uniquement dans le cas d'une stratégie avec des pistes créatives. Le titulaire devra proposer au moins deux pistes créatives.

Selon le cas, cette prestation s'applique à :

- Une stratégie « simple » portant sur une campagne tactique, avec faible enjeu stratégique, de courte durée, nécessitant un nombre de livrables créatifs réduits et mobilisant des ressources de l'agence centrées sur l'opérationnel ;
- Une stratégie « élaborée » portant sur une campagne tactique, avec un enjeu stratégique modéré, de durée moyenne, nécessitant un nombre de livrables créatifs complets et mobilisant des ressources agence équilibrées entre des profils seniors, experts et opérationnels ;
- Une stratégie « complexe » portant sur une campagne majeure et pluri médias, avec un enjeu stratégique important, de durée moyenne ou importante, nécessitant un nombre de livrables créatifs complets et mobilisant majoritairement des profils seniors, experts et opérationnels.

L'Inserm peut commander ces trois prestations avec ou sans pistes créatives.

Dans le cas où l'Inserm commanderait une stratégie simple, élaborée ou complexe avec pistes créatives, la création de l'identité visuelle ainsi que sa cession à l'Inserm seront incluses dans cette UO et ne seront pas facturées une seconde fois. La déclinaison des outils sera en revanche facturée via les UOs concernées se trouvant ci-après.

6.3. *Suivi de projet et coordination (UO3)*

Cette prestation porte sur la coordination de l'ensemble des prestations d'un projet, sur une base hebdomadaire ou mensuelle, selon trois niveaux de complexité.

Selon les cas, cette prestation s'applique à :

- Coordination « simple » pour une campagne de courte durée, nécessitant un nombre de livrables créatifs réduit et mobilisant des ressources de l'agence centrées sur l'opérationnel ;
- Coordination « élaborée » pour une campagne avec un enjeu stratégique modéré, de durée moyenne, nécessitant un nombre de livrables créatifs complets et mobilisant des ressources agence équilibrées entre des profils seniors, experts et opérationnels ;
- Coordination « complexe » portant sur une campagne majeure et pluri médias, avec un enjeu stratégique important, de durée moyenne ou importante, nécessitant un nombre de livrables créatifs complets et mobilisant majoritairement des profils seniors, experts.

Le titulaire coordonne l'ensemble des prestations externes intervenant dans cette campagne.

La commande de cette prestation ne sera pas automatique dans la mesure où le suivi relatif à la réalisation d'une prestation unique est intégré dans le coût de réalisation de cette prestation. Ce suivi de réalisation est notamment actionné en cas de réalisation de plusieurs prestations dans le cadre d'une campagne de communication avec la nécessité de les coordonner.

Pour le lot n°1, le titulaire doit être doté d'un vivier de communications et de spécialistes disposant d'une expertise dans les domaines suivants :

- Santé ;
- Recherche médicale ;
- Acteurs et fonctionnement du système de soins ;
- Acteurs et fonctionnement des EPST ;
- Crise sanitaire ;
- Communication institutionnelle et scientifique ;
- Economie de la santé.

Tout au long de l'exécution du marché, le titulaire doit entretenir et développer ce vivier.

ARTICLE 7. LOT 2 : PRESTATIONS DE CREATION, DE CONCEPTION ET DE REALISATION D' ACTIONS DE COMMUNICATION

7.1. SUPPORT PRINT (UO1)

Annonce presse (UO 1.1) :

Annonce presse : création et exécution (UO 1.1.1) :

Cette prestation correspond à la création et à l'exécution d'une annonce presse. La création peut être originale ou sur la base d'éléments graphiques existants.

La prestation comprend tous les frais nécessaires à l'exécution sur la base d'une création préalablement validée (finalisation, mise en page, relecture et correction des textes, gravure, vérification, livraison des fichiers aux tailles et formats indiqués, épreuve numérique avant BAT), quel que soit le format de l'annonce (1/4 p, 1/3 p, 1/2 p, 1 pleine page ou tout autre format).

Le titulaire devra transmettre l'annonce finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi qu'aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) et selon les spécificités demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, iconographie, photogravure... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Annonce presse : adaptation/actualisation (UO 1.1.2) :

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans une annonce existante, que ce soit au niveau du texte, du visuel ou de la mise en page, ou tout autre élément, quel que soit le format de l'annonce presse.

La prestation se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 1.1.2.1) :** modification d'un élément mineur (exemple : signature, date, texte, logo...);
- **Niveau complexe (UO 1.1.2.2) :** modification d'un élément visuel (exemple : photo, illustration...).

L'annonce presse adaptée/actualisée sera développée pour constituer le fichier master qui pourra donner lieu à des déclinaisons dans différents formats.

Le titulaire devra transmettre l'annonce finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi qu'aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) et selon les spécificités demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, iconographie, photogravure... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Annonce presse : mise au format (UO 1.1.3) :

Cette prestation correspond à la mise au format concernant l'adaptation d'un support déjà exécuté, à un format souhaité par l'Inserm ou par les régies médias, selon une mise au format ou pour une série de 5, ou encore pour les packs PQR66 (presse quotidienne régionale) et PHR (presse hebdomadaire régionale).

Le titulaire devra transmettre l'annonce finalisée aux formats demandés ainsi qu'aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) et selon les spécificités demandées.

Affiche (UO 1.2)

Affiche : création et exécution (UO 1.2.1) :

Cette prestation correspond à la création et à l'exécution d'une affiche. La création peut être originale ou sur la base d'éléments graphiques existants.

La prestation comprend tous les frais nécessaires à l'exécution sur la base de la création préalablement validée (finalisation mise en page, relecture et correction des textes, gravure, vérification, livraison des fichiers, aux tailles et formats indiqués, épreuves numériques avant BAT), quel que soit le format de l'affiche (40x60, 40x80, 200x150, 320x240, 400x300, ou tout autre format).

La prestation comprend la livraison de l'affiche finalisée aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion selon les spécificités techniques demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, iconographie, photogravure... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Affiche : adaptation/actualisation (UO 1.2.2) :

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans une affiche existante, que ce soit au niveau du texte, du visuel ou de la mise en page, ou tout autre élément, quel que soit le format de l'affiche.

La prestation se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 1.2.2.1) :** modification d'un élément mineur (exemple : signature, date, texte, logo...) ;
- **Niveau complexe (UO 1.2.2.2) :** modification d'un élément visuel (exemple : photo, illustration...).

L'affiche adaptée/actualisée sera développée pour constituer le fichier master qui pourra donner lieu à des déclinaisons dans différents formats.

La prestation comprend la livraison de l'affiche finalisée aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion selon les spécificités techniques demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, iconographie, photogravure... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Affiche : mise au format (UO 1.2.3) :

Cette prestation correspond à la mise au format concernant l'adaptation d'un support déjà exécuté, à un format souhaité par l'Inserm ou par les régies médias, selon une mise au format ou pour une série de 5, ou encore pour les packs PQR66 (presse quotidienne régionale) et PHR (presse hebdomadaire régionale).

Le titulaire devra transmettre l'annonce finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi qu'aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) et selon les spécificités demandées.

7.2. SUPPORT AUDIO (UO 2)

Spot radio : création, production et post-production (UO 2.1) :

Cette prestation correspond à la création et à la production d'un spot radio.

La prestation comprend la conception du script et une fois celui validé tous les frais nécessaires à la pré-production, production, post-production et au suivi de la réalisation d'un spot radio de 10 à 60 secondes selon deux niveaux :

- **Niveau simple (UO 2.1.1) :** maximum deux voix ;
- **Niveau complexe (UO 2.1.2) :** multi voix et/ou effets.

Le niveau exigé sera indiqué par l'Inserm dans le brief transmis au titulaire lors de l'expression du besoin.

Le titulaire devra transmettre l'annonce finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi qu'aux supports de diffusion (supports concernés par le plan média) et selon les spécificités demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, ... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Programme court radio et/ou podcasts : création, production et post-production (UO 2.2) :

Cette prestation porte sur la création, la production et la post-production (tous frais inclus hors achat concourant à la réalisation de la prestation, notamment les droits de propriété intellectuelle,...de programmes courts pour la radio sur un thème défini par l'Inserm lors de son brief.

L'Inserm peut passer commande au titulaire de niveaux de prestations différents :

- UO 2.2.1 : La création d'un concept et du script et production d'un programme court ;
- UO 2.2.2 : La production d'une série de 5 programmes courts (jusqu'à 1 minute, de 1 à 3 minutes, de 3 à 5 minutes maximum chacun) ;
- UO 2.2.2 : La production d'une série de 10 programmes courts (jusqu'à 1 minute, de 1 à 3 minutes, de 3 à 5 minutes maximum chacun).

La prestation correspond au cout total de production pour une série de 5 ou de 10 programmes. Elle comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Radio : adaptation/actualisation (UO 2.3) :

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans un spot ou un programme court radio déjà existant, que ce soit au niveau de la voix, de la musique ou du montage, ou tout autre élément, quelle que soit la durée du spot ou du programme.

Elle se décline en plus niveaux :

- **Niveau simple (UO 2.3.1) :** modification d'un élément mineur sans réenregistrement ;
- **Niveau complexe (UO 2.3.2) :** modification d'un élément nécessitant un réenregistrement.

La prestation correspond à la livraison de la nouvelle version du spot ou du programme court finalisé aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Les achats concourant à la réalisation de la prestation sont faits à part, notamment, les achats relatifs au droit de propriété intellectuelle, ... Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

7.3. SUPPORT VIDEOS (UO 3)

Cette prestation est incluse dans le marché pour les besoins liés à la bonne exécution d'une campagne de communication ou d'un dispositif de communication, pour des raisons stratégiques et opérationnelles, nécessitant une combinaison de moyens cohérents et coordonnés par le même prestataire.

Les achats de droits de propriétés intellectuelles nécessaires à la réalisation des vidéos (musique, bande sonore, image...) ne sont pas inclus. Ce type de prestation sera commandé sur devis et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Interview – vidéo (UO 3.1) :

Cette prestation porte sur la création, la réalisation et la post-production de support audiovisuels simple sur la base d'une ou plusieurs interviews d'une durée de 3 minutes maximum.

L'Inserm peut passer commande au titulaire de niveaux de prestations différents :

- UO 3.1.1 : Captation, montage et habillage d'une prise de parole ;
- UO 3.1.2 : Captation, montage et habillage de plusieurs prises de parole ;
- UO 3.1.3 : Montage et habillage sur la base de contenus fournis déjà filmés ;
- UO 3.1.4 : Conception et réalisation de l'interview, captation, montage et habillage de la prise de parole.

Le titulaire devra transmettre la vidéo finalisée aux formats demandés.

Vidéo : création, production et post-production (UO 3.2) :

Cette prestation porte sur la création, la réalisation et la post-production d'une vidéo, incluant tous les frais nécessaires à la pré-production, production et post-production (y compris le tournage) sur une base d'une durée finale allant de 30 secondes à 3 minutes maximum.

Le titulaire s'engage à proposer systématiquement au moins deux pistes créatives différentes. Seule l'une des deux pistes fera l'objet d'une production.

La prestation comprend la livraison de la vidéo finalisée aux formats demandés et selon les spécificités techniques demandées.

Spot publicitaire TV : création, pré-production, production et post-production (UO 3.3) :

Cette prestation correspond à la création, la pré-production, la production et la post-production d'un spot publicitaire TV. Le titulaire devra proposer au moins deux pistes créatives différentes, présentées sous forme de storyboard.

Cette prestation comprend tous les frais nécessaires à la pré-production, production, post-production (encodage et accessibilité inclus) d'un spot TV de 15 à 20 secondes, de 21 à 30 secondes, de 31 à 45 secondes ou de 46 à 60 secondes, selon plusieurs niveaux :

- **Niveau 1 (UO 3.3.1)** : format court et effets post-production classiques ;
- **Niveau 1 bis (UO 3.3.2)** : format court et effets post-production importants ;
- **Niveau 2 (UO 3.3.3)** : format long et effets post-production classiques ;
- **Niveau 2 bis (UO 3.3.4)** : format long et effet post-production importants.

Le format court correspond à tous les spots d'une durée inférieure ou égale à 30 secondes. Le format long correspond à tous les spots d'une durée supérieure à 30 secondes.

La post-production classique correspond à l'ensemble des opérations qui finalisent la fabrication d'un

film : montage, mixage audio, normes d'accessibilité, conformation et étalonnage.

La post production importante intègre les éléments suivants : montage, mixage audio, normes d'accessibilité, effets spéciaux, bruitages spécifiques, trucages, animation 3D, conformation et étalonnage.

Le titulaire devra transmettre à l'Inserm le spot finalisé sur une clé USB aux formats demandés et selon les spécificités techniques demandées.

Programme court : création, pré-production, production et post-production (UO 3.4) :

Cette prestation correspond à la création, la pré-production, la production et la post-production de programmes courts. Il s'agit notamment de programmes courts soumis à la législation du CSA.

L'Inserm peut passer commande au titulaire de niveaux de prestations différents :

- UO 3.4.1 : La création d'un concept et/ou script, scénario ou storyboard pour un programme court. Le titulaire s'engage à proposer systématiquement au moins deux pistes créatives différentes ;
- UO 3.4.2 : La production d'un programme jusqu'à 1 minute. Cette prestation porte sur la pré-production, la production et la post-production (tous frais inclus dont encodage et accessibilité) de programmes courts pour la télévision portant sur un thème défini par l'Inserm lors de son brief. La production de 30 secondes supplémentaires pourra être commandée à via une unité d'œuvre (UO 3.4.3) ;
- UO 3.4.4 : La création, pré-production, production et post-production d'un billboard (entrée, sortie et autopromotion) de 20 secondes maximum pour une série de programmes courts (tous frais de production inclus).

La prestation correspond au cout total de production pour une série de 5 ou de 10 programmes, d'une part et, au cout du programme supplémentaire, d'autre part. Elle comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Déclinaison d'une vidéo (UO 3.5) :

Cette prestation porte sur l'adaptation du montage fichier et format d'une vidéo existante réalisée pour un événement, TV, internet ou autres d'une vidéo d'une durée initiale de :

- UO 3.5.1 : moins de 30 secondes ;
- UO 3.5.2 de 31 à 45 secondes ;
- UO 3.5.3 : de 46 à 60 secondes

Elle comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Support vidéo : adaptation/actualisation (UO 3.6) :

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans un support vidéo déjà existante, que ce soit au niveau de la voix, de la musique, du montage, d'un visuel ou d'une animation, du tournage d'une nouvelle séquence, du sous-titrage, ou de la traduction ou tout autre élément quelle que soit la durée du support vidéo.

Elle se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 3.6.1) :** modification d'un élément mineur sans réenregistrement (exemple : changement de signature dans l'écran de fin ou de voix-off, sous-titrage, coupure et remontage, ajout/changement d'un logo) ;

- **Niveau moyen (UO 3.6.2)** : modification d'un élément nécessitant un réenregistrement ;
- **Niveau complexe (UO 3.6.3)** : modification d'un élément nécessitant un tournage complémentaire et un réenregistrement.

La prestation comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Article 1.1.1 - Supports numériques (UO 4)

La réalisation des prestations numériques dans le cadre du marché doit comprendre la prise en compte impérative par le titulaire des prérequis précisés ci-dessous :

- L'accessibilité : toutes les prestations internet doivent respecter les normes d'accessibilité en vigueur telles que décrites dans le référentiel général d'accessibilité pour les administrations. Toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <http://references.modernisation.gouv.fr/accessibilite-numerique>

L'adaptation sur les différents supports : le titulaire propose et met en œuvre des solutions techniques permettant de répondre aux besoins fonctionnels exprimés par l'Inserm. Ces solutions techniques doivent obligatoirement intégrer comme caractéristiques (sauf mention spécifique de la part de l'Inserm) d'être compatibles et adaptées aux différents supports existants sur le marché du numérique (principaux navigateurs, smartphones, tablettes numériques, télévision connectée...), afin de permettre au plus large public possible de consulter le support de communication de manière optimale.

Les achats de droits de propriétés intellectuelles nécessaires à la réalisation des vidéos (musique, bande sonore, image...) ne sont pas inclus. Ce type de prestation sera commandé et réglé sur présentation des justificatifs (originaux ou copies certifiées conformes des factures).

Animations et formats interactifs (UO 4.1) :

Animation (UO 4.1.1) :

Cette prestation correspond à la réalisation d'une animation format type HTML 5, motion design, flat design ou tout autre format de vidéo sans tournage ou 3D.

La prestation comprend un ou plusieurs prestations parmi les deux suivantes :

- La création originale ou sur la base d'éléments graphiques existants d'un script et/ou storyboard pour une animation. Le titulaire devra proposer au moins deux pistes créatives différentes, présentées sous forme de storyboards ;
- Le développement et/ou la production (tous frais de pré-production, production et post-production inclus) de la création validée et retenue par l'Inserm pour une durée finale jusqu'à 15 secondes, jusqu'à 30 secondes, jusqu'à 1 minute ou jusqu'à 2 minutes maximum.

Selon ses besoins, l'Inserm peut passer commande de différents niveaux de prestations :

- **Niveau simple (UO 4.1.1.1)** : pour une animation avec un schéma graphique à interactivité simple ;
- **Niveau complexe (UO 4.1.1.2)** : pour une animation avec des données dynamiques, scénarisation, ect.

La prestation comprend la livraison de l'animation finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Formats interactifs (UO 4.1.2) :

Cette prestation correspond à la réalisation d'un format interactif de type timeline, planning digital, roadmapping, nouvelles technologies, web documentaires, vidéo à 360° ect.

La prestation comprend une ou plusieurs prestations parmi les deux suivantes :

- La création originale ou sur la base d'éléments graphiques existants d'un script et/ou storyboard pour une animation. Le titulaire devra proposer au moins deux pistes créatives différentes, présentées sous forme de storyboards ;
- Le développement et/ou la production (tous frais de pré-production, production et post-production inclus) de la création validée et retenue par l'Inserm.

Selon ses besoins, l'Inserm peut passer commande de différents niveaux de prestations :

- **Niveau simple (UO 4.1.2.1)** : correspond aux formats suivants : timeline, planning digital, roadmapping ;
- **Niveau moyen (UO 4.1.2.2)** : correspond aux formats suivants : vidéos à 360°, web documentaires (de niveau moyen) ;
- **Niveau complexe (UO 4.1.2.3)** : correspond au format suivant : web documentaire (de niveau complexe).

La prestation comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Animation/formats interactifs : adaptation/actualisation (UO 4.1.3)

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans une animation ou un format interactif existant, que ce soit au niveau du texte, de la voix, musique, du montage, d'un visuel ou d'une animation, du sous-titrage, ou de la traduction, ou tout autre élément, quel que soit le type d'animation ou de format interactif.

Elle se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 4.1.3.1)** : modification d'un élément mineur (par exemple, la signature en fin d'écran, texte, logo...) ;
- **Niveau moyen (UO 4.1.3.2)** : modification d'un élément visuel/animation ;
- **Niveau complexe (UO 4.1.3.3)** : modification d'un élément visuel d'une animation vidéo ou d'un format interactif nécessitant un tournage complémentaire (base 1 jour maximum) et d'un réenregistrement.

La prestation comprend la livraison de l'animation finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Bannières (UO 4.2)

Bannière : création et production (UO 4.2.1)

Cette prestation porte sur la création, la rédaction et la production d'une bannière animée (gif, HTML5 ou tout autre format standard). Le titulaire devra proposer au moins deux pistes créatives différentes, présentées sous forme de storyboards.

La création peut être originale ou sur la base d'éléments graphiques existants (par exemple s'appuyant sur une création ayant déjà fait l'objet de la définition d'une identité visuelle ou d'une stratégie avec des pistes créatives ou ayant déjà été réalisée pour un autre média). La piste validée sera développée pour constituer la bannière master qui pourra donner lieu à des déclinaisons dans différents formats.

La prestation se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 4.2.1.1)** : correspond aux formats suivants : format hors événementiel, hors multimédia ;
- **Niveau complexe (UO 4.2.1.2)** : correspond aux formats suivants : format événementiel, multimédia, graphisme élaboré ou tout autre format.

La prestation comprend la livraison de la bannière finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Bannière : adaptation/actualisation (UO 4.2.2)

Cette prestation correspond à l'ajout, à l'adaptation ou à l'actualisation d'un élément dans une bannière existante, que ce soit au niveau du texte, de la musique, de la voix, du montage, d'un visuel ou d'une animation, du sous-titrage, ou de la traduction, ou tout autre élément, quel que soit le type de bannière.

Elle se décline en plusieurs niveaux :

- **Niveau simple (UO 4.2.2.1)** : modification d'un élément mineur (par exemple, la signature en fin d'écran, texte, logo...) ;
- **Niveau moyen (UO 4.2.2.2)** : modification d'un élément visuel/animation ;
- **Niveau complexe (UO 4.2.2.3)** : modification d'une bannière vidéo.

La bannière adaptée/actualisée sera développée pour constituer la bannière master qui pourra donner lieu à des déclinaisons dans différents formats.

La prestation comprend la livraison de la bannière finalisée sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Bannière : mise au format (UO 4.2.3)

Cette prestation comprend la déclinaison d'une bannière animée ou vidéo, sur la base d'une bannière master validée au préalable, en différents formats avec les caractéristiques techniques associées. Elle comprend également la mise en conformité des formats existants à d'autres spécificités techniques.

La prestation comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Vignettes « native ad » : création et production (UO 4.2.4)

Cette prestation porte sur la création, la rédaction et la production d'une vignette « native ad ». La création peut être originale ou sur la base d'éléments graphiques existants.

La prestation comprend la livraison du programme finalisé sur une clé USB aux formats demandés ainsi que la livraison aux supports de diffusion et selon les spécificités techniques demandées.

Kit réseaux sociaux (UO 4.3)

Cette prestation porte sur les outils nécessaires pour assurer la démultiplication d'une campagne sur les réseaux sociaux (posts X « ex twitter »/Facebook/Instagram/LinkedIn/Tiktok, « covers » (habillages) pour les comptes RS, infographies simples et/ou animées, ect).

Elle comprend la conception du calendrier éditorial, la création de vignettes (tous types de formats) et la rédaction de messages associés sur les réseaux identifiés par l'Inserm.

La création peut être originale ou sur la base d'éléments graphiques existants (par exemple s'appuyant sur une création ayant déjà fait l'objet de la définition d'une identité visuelle ou d'une stratégie avec des pistes créatives ou ayant déjà été réalisée pour un autre média).

Selon ses besoins, l'Inserm peut passer commande :

- UO 4.3.1 : à l'unité ;
- UO 4.3.2 : jusqu'à 5 éléments ;
- UO 4.3.3 : jusqu'à 10 éléments ;
- UO 4.3.4 : jusqu'à 15 éléments.

La prestation comprend la livraison du kit réseaux sociaux finalisé selon les spécificités techniques demandées.

7.4 INFOGRAPHIE (UO4)

La prestation correspond à la réalisation d'une infographie et comprend un ou plusieurs prestations parmi les deux suivantes :

- La création originale ou sur la base d'éléments graphiques existants d'un script et/ou storyboard pour une infographie ;
- Le développement et/ou la production (tous frais de pré-production, production et post-production inclus) de la création validée et retenue par l'Inserm.

Selon ses besoins, l'Inserm peut passer commande de différents niveaux de prestations :

- **Niveau simple (UO 4.4.1)** : pour une infographie statique ;
- **Niveau moyen (UO 4.4.2)** : pour une infographie animée ;
- **Niveau complexe (UO 4.4.3)** : pour une infographie animée avec des données dynamiques et scénarisation.

La prestation comprend la livraison de l'infographie finalisée sur une clé USB selon les spécificités techniques demandées.

Opération d'influence (UO 4.5)

Dans le cadre des campagnes digitales, le prestataire pourra être amenée à proposer et mettre en œuvre des opérations d'influence sur les réseaux sociaux.

À ce titre, les prestations pourront comprendre :

L'identification et la sélection de créateurs de contenus, influenceurs, experts ou relais d'opinion pertinents au regard des thématiques scientifiques et des publics cibles.

La définition d'une stratégie d'influence cohérente avec les objectifs de communication et les valeurs institutionnelles de l'Inserm.

La conception de dispositifs de collaboration (briefs, formats, partenariats éditoriaux, événements digitaux, etc.).

La coordination opérationnelle des partenariats et le suivi des publications.

L'évaluation des performances (portée, engagement, qualité des interactions, indicateurs de confiance).

Ces actions devront impérativement respecter :

La réglementation en vigueur relative à la publicité et aux collaborations commerciales (transparence des partenariats, mentions obligatoires).

Les principes d'éthique scientifique, de neutralité et d'intérêt général propres à l'Inserm.

Les exigences de communication responsable, notamment en matière de fiabilité des informations diffusées et de prévention de la désinformation.

Toute proposition d'opération d'influence devra faire l'objet d'une validation préalable par l'Inserm.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE

Le titulaire, ainsi que l'ensemble des personnels intérimaires qu'il met à disposition de l'acheteur, sont tenus à une obligation stricte de confidentialité portant sur toutes les informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de l'exécution du présent marché, notamment :

- les données et informations relatives aux activités de recherche de l'INSERM ;
- les données à caractère personnel des agents, chercheurs, collaborateurs et partenaires de l'INSERM ;

- les données financières, comptables, budgétaires et contractuelles ;
- les systèmes d'information, outils métiers, mots de passe et accès informatiques ;
- tout document interne, rapport, note ou correspondance, quelle que soit sa forme.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

9.1. Qualification des parties

Dans le cadre du présent marché, l'INSERM agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »). Le titulaire agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD pour les traitements de données à caractère personnel réalisés pour le compte de l'acheteur.

9. 2. Obligations du titulaire en qualité de sous-traitant

Conformément à l'article 28 du RGPD, le titulaire s'engage à :

- ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée de l'acheteur ;
- garantir que les personnes habilitées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée ;
- prendre toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles requises au sens de l'article 32 du RGPD ;
- ne pas recourir à un autre sous-traitant sans autorisation préalable écrite de l'acheteur ;
- aider l'acheteur à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées ;
- notifier sans délai à l'acheteur toute violation de données à caractère personnel dès qu'il en a connaissance ;
- mettre à disposition de l'acheteur toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des présentes obligations ;
- supprimer ou restituer toutes les données à caractère personnel au terme du marché, au choix de l'acheteur.